



# BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

---

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 24 et samedi 25 mai 2019

**À vélo tout est plus beau !**

N° 150

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)  
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964  
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

## PRÉSENTS

1. **Élus** : Martine CANO, Dominique LAMOULLER, , Claude ROBILLARD, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Yves BIGEL, Christian PROPONET, Denis VITIEL, Jacky BROSSEAU, Yves YAU, Sylvie FORZANI.
2. **Siège fédéral** : Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération française de cyclotourisme, Isabelle GAUTHERON – Directrice Technique Nationale.

## POUVOIRS

- » Béatrice BARRIÈRE à Martine CANO pour toute la durée du comité.
- » Alain RAT à Denis VITIEL pour toute la durée du comité.
- » Jean-Philippe BATTU à Yves BIGEL pour toute la durée du comité.
- » Marie-Françoise DESBROUSSES à Ghislaine CHARTON pour toute la durée du comité.
- » Jean-Jacques PECH à Christian PROPONET pour toute la durée du comité.
- » Jacky BROSSEAU à Dominique LAMOULLER pour le vendredi après-midi.

## SOMMAIRE

1. Vie fédérale : . . . . .	3
1.1 Rapport de France Stratégie (point d'information) . . . . .	3
1.2 Mécénat de compétences (AXA) . . . . .	3
1.3 Retour sur le congrès ANDES à Chamonix . . . . .	3
2. Évolution de la convention de pré-accueil . . . . .	3
3. Accès aux séjours nationaux pour les PSH . . . . .	4
4. Projet de Pass. . . . .	4
5. Proposition d'une plaquette promotionnelle sur les randonnées permanentes . . . . .	5
6. Évolution des règlements de divers brevets (Randonnée Permanente – Brevet des parcs et Voyages Itinérants) . . . . .	5
7. Réorganisation de la commission jeunes et famille . . . . .	6
8. Calendrier des Vertes Tout Terrain 2020 . . . . .	6
9. Bases VTT : cahier des charges et tarifs adhésion . . . . .	7
10. Circuit « Tran's Bretagne » en VTT (point d'information) . . . . .	7
11. Transition numérique : présentation état d'avancement et programme prévisionnel . . . . .	8
12. Toutes à Vélo – Toulouse 2020 (point d'information) . . . . .	8
13. Dépliants sécurité (point d'information) . . . . .	8
14. Semaine fédérale : point d'avancement et candidature . . . . .	9
15. Candidature commission tourisme . . . . .	9
16. Projet Réseaux sociaux . . . . .	9
17. Projet de convention avec « Radio Cyclo » . . . . .	9
18. SNEJ 2020 en Haute-Saône . . . . .	10
19. Accessibilité de la revue aux déficients visuels . . . . .	10
20. Tarifs des licences 2020 . . . . .	10
21. Utilisation du QUADRIX dans les manifestations . . . . .	11

22. Constitution de partie civile de la Fédération . . . . .	11
23. Validation convention sur randonnée « Gravel » . . . . .	11
24. Manifestations 2020 à label (Ascension et Pentecôte) . . . . .	11
25. Intervention de M. SEGUY, maillot Toutes à Toulouse . . . . .	12

## 1 VIE FÉDÉRALE

### 1.1 RAPPORT DE FRANCE STRATÉGIE (POINT D'INFORMATION)

Un volumineux rapport (140 pages) a été rédigé par le ministère fin 2018. De la synthèse (12 pages), il faut surtout retenir les préconisations ci-dessous :

- faire évoluer nos représentations collectives et mettre l'accent sur les pratiques douces et leurs bienfaits,
- inscrire l'activité physique et sportive dans notre quotidien et tout au long de la vie,
- repenser et réaménager nos villes,
- accompagner les publics spécifiques.

Ces préconisations correspondent tout à fait à nos objectifs et feront partie des critères d'évaluation pour l'accompagnement de nos projets par le ministère.

### 1.2 MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES (AXA)

La société AXA propose à ses collaborateurs volontaires de rejoindre des associations en début, milieu, fin de carrière (« pour 1 mois/début de carrière » – « 6 mois/milieu de carrière » – « 3 ans/fin de carrière »).

La durée peut se déployer sur 1-2 jours par semaine jusqu'à 1 mois entier par exemple.

Ils interviennent ainsi souvent en soutien de différentes causes en milieu associatif (protection de l'environnement, éducation, aide à la personne, solidarité, intégration sociale, etc.).

L'objectif est d'assurer une transition vers la retraite (rencontrer le monde associatif) ou faire découvrir un milieu associatif à de jeunes collaborateurs.

**Principe :** La personne est détachée dans la structure mais reste sous la responsabilité d'AXA, sous la forme d'une convention de détachement. Les frais de fonctionnement de l'emploi sont à la charge de la structure (bureau, outils de travail, déplacements éventuels, etc.).

Il s'agit de savoir quels sont les objectifs définis (adaptés à la durée de présence et à leur caractère réaliste) par la Fédération pour proposer une offre pour du mécénat.

Ce mécénat de compétence semble intéressant sur un projet ciblé, une action à durée limitée.

Le comité directeur émet une volonté forte de participer ; les commissions doivent y réfléchir et faire des propositions d'actions pouvant être éligibles.

### 1.3 RETOUR SUR LE CONGRÈS ANDES À CHAMONIX

Ce congrès a eu lieu à DescriptionChamonix-Mont-Blanc (Haute-Savoie) les 16 et 17 mai. Des ateliers se sont déroulés sur les thèmes des sports de nature et du tourisme sportif.

Un stand de la Fédération a été tenu sur ces thèmes.

C'est l'occasion de rencontrer beaucoup de collectivités et de nouer de nouveaux contacts ou d'enrichir ceux existants.

Afin d'accentuer notre représentativité dans les territoires, un projet de convention avec l'ANDES est à l'étude.

## 2 ÉVOLUTION DE LA CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL

Cette convention existe depuis 9 ans. Le principe est d'accueillir des débutants durant 10 séances, à l'issue desquelles la licence leur est offerte ; elle permet de capitaliser environ 150 nouveaux licenciés par an, parmi ceux-ci 60% reprennent une licence l'année suivante.

Entre 50 et 70 conventions sont signées par an.

Des propositions sont faites pour pallier la lourdeur de la partie administrative.

12 dates seront saisies pour pallier à l'annulation d'une sortie pour cause d'intempérie par exemple, mais le nombre de sorties sera toujours de 10 maximum.

Le nouvel imprimé PDF sera modifiable. Le programme ne sera plus à détailler mais l'accent sera mis sur le public concerné (adultes – jeunes ou familles). Les sorties effectuées dans le cadre de la CPA pourront être mixées avec des sorties clubs.

Le changement de nom « CPA » sera étudié : du vélo ensemble, du vélo pour tous, du vélo pour vous ? (François BEAUDOUIN est chargé d'animer un groupe de travail sur ce sujet).

Le Comité directeur valide le principe d'établissement d'une nouvelle convention CPA simplifiée sur la base de ces éléments.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

### 3 ACCÈS AUX SÉJOURS NATIONAUX POUR LES PSH

Pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap (PSH), il est proposé de les accueillir dans les séjours nationaux (y compris au centre des 4 Vents) et de leur proposer un accompagnement, selon les modalités suivantes :

- sur le descriptif du séjour, préciser Accueil PSH,
- la personne en situation de handicap pourra demander un accompagnement,
- en plus du moniteur organisateur du séjour, un moniteur formé (module spécifique de la commission nationale de formation) sera présent,
- gratuité pour ce moniteur accompagnant. Les moniteurs intéressés seront sollicités,
- un séjour test se déroulera au gîte des 4 vents en 2020.

Le Comité directeur est favorable à l'organisation d'un séjour test en 2020 au Centre des 4 Vents. Les modalités détaillées seront affinées à l'issue de ce séjour dédié.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

### 4 PROJET DE PASS

Deux catégories avaient été initialement envisagées : le « pass découverte » et le « pass événement ».

Le projet de création d'un PASS découverte pose des questions et il n'est pas retenu pour 2020.

Le projet de création d'un PASS événement est retenu ; les grands principes sont les suivants :

- Il a pour but de faire la promotion de nos activités et d'inciter à terme les participants à contracter une licence annuelle de la Fédération française de cyclotourisme.
- Il serait disponible pour les inscriptions de non licenciés à un événement à label. Le non licencié devra obligatoirement acheter un PASS s'il veut s'inscrire à une manifestation à label fédéral.
- Il faudra l'accord des organisateurs sur ce point et que cette particularité soit inscrite dans le cahier des Charges.

Le PASS serait vendu 10 euros, le coût de la manifestation étant évidemment en sus.

Il pourrait inclure les services suivants :

- l'offre de sortie dans un club de son choix une fois,
- l'accès au Club avantages pendant un mois,
- l'accès avec le tarif licencié à l'événement suivant de son choix,
- accès à l'espace licencié pendant 1 mois.

La liste des avantages accessibles reste à définir et peut évoluer dans le temps.

Sur le montant encaissé la Fédération toucherait 2 euros et les structures organisatrices recevront 8 euros  
Le prix du PASS est fixé au niveau national.

Ce «PASS événement» serait donc vendu par Internet (accès Internet à voir au niveau local lors de l'événement):  
club – CoDep – CoReg.

Il pourrait être acheté sans limite de nombre (les pratiquants qui souhaiteraient faire 4 événements pourraient acheter 4 PASS) et sans limite de temps.

Cette proposition est plus onéreuse qu'une licence annuelle mais elle permet à des non licenciés de participer à des événements de la Fédération.

Avant généralisation, Il sera testé sur 2 Vertes Tout-Terrain en 2020 et sur volontariat (choix à faire lors de la réunion de la commission du 21 juin 2019).

Le Comité directeur valide le principe d'un PASS événement à tester en 2020 sur deux labels VTT basés sur le volontariat.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 5 PROPOSITION D'UNE PLAQUETTE PROMOTIONNELLE SUR LES RANDONNÉES PERMANENTES

Il n'existe pas de document à ce jour. Il est proposé une maquette qui serait éditée au format 21x 29.7cm sous forme de triptyque afin de présenter l'activité.

Le Comité directeur soutient ce projet et souhaite un allègement du texte du projet présenté.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 6 ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS DE DIVERS BREVETS (RANDONNÉE PERMANENTE – BREVET DES PARCS ET VOYAGES ITINÉRANTS)

### A) BREVETS DES PARCS

Christophe COMBELLE en charge des brevets des parcs propose : en plus des validations actuelles (par la réalisation d'une RP dans un parc ou le cachet de la maison du Parc ou une photo) celle obtenue lors d'une participation à une manifestation fédérale à label :

- Concentration de Pavezin : Parc naturel régional du Pilat,
- Monument Velocio : Col de la République,
- Candes-Saint-Martin : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

**Revoir la carte de route** : réactualiser la carte en fonction des nouveaux PNR et la rendre plus lisible.

Insérer le logo de la Fédération des PNR sur la nouvelle carte Brevet.

### B) BREVETS VOYAGES ITINÉRANTS

Éric VERGNES en charge des brevets Voyages itinérants propose d'ajouter au texte homologation les précisions suivantes :

- 1 carte par personne / carte en vente à la boutique,
- pas de photocopie de carte sauf pour le VI Pâques-en-Provence dont la validation finale sera assurée obligatoirement par le délégué aux VI (décision CD janvier 2019),

*Tracer obligatoirement au dos de la carte un schéma ou une trace GPS ou une photocopie de fond de cartes (un schéma même tout simple suffit).*

Inclure la phrase suivante :

« Le non-respect des dispositions entraînera ipso facto le refus d'homologation du brevet ».

### C) BREVETS RANDONNÉES PERMANENTES

Serge MASSOT en charge des brevets Randonnées permanentes apporte une modification au cahier des charges RP : remplacer « contenu libre au choix de l'organisateur » par « couverture avec titre et appellation ».

Il propose également de revoir l'attribution et la destination de la subvention de 225 euros pour la seule impression des dépliants.

Il suggère :

- attribuer la somme de 225 euros maximum (plafond), 50% des frais d'imprimerie, pour l'édition du dépliant à la création de la RP (fonctionnement actuel),
- attribuer la somme de 150 euros maximum (plafond), 50% des frais d'imprimerie, pour la mise à jour du dépliant avec une limitation à une mise à jour maxi tous les 5 ans et après validation du délégué.

Le Comité directeur valide les propositions ci-dessus. De plus, il demande que soit étudiée la dématérialisation des inscriptions aux divers brevets, entre autres au brevet Mer-Montagne.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

### 7 RÉORGANISATION DE LA COMMISSION JEUNES ET FAMILLE

L'organigramme présenté en séance est joint en annexe 1.

Il fera l'objet d'une publication officielle.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	2 (Alain Rat et Marie-Françoise Desbrousses)	—

### 8 CALENDRIER DES VERTES TOUT-TERRAIN 2020

La Commission Nationale VTT a reçu 13 demandes de labellisation pour être organisateur d'une Verte Tout-Terrain en 2020 :

Que du Bonheur*	19/01/2020	Saint-Pons-la-Calm (30330)
Brive - Rocamadour*	22/03/2020	Brive (19100)
La Pente et Cote	31/05/2020	Bourgueil (37140)
La Grangeoise	04/10/2020	Granges-le-Roi (91410)
Roc'h des Monts d'Arrée	12/09/2020 13/09/2020	Huelgoat (29690)
Transvolcanique	19/09/2020 20/09/2020	Blanzat (63112)
Entre Marais et Vignoble	19/09/2020 20/09/2020	Basse-Goulaine (44115)
UR360	20/06/2020 21/06/2020	Domfront-en-Poiraie (61700)

Huit organisations respectent le cahier des charges tel qu'il a été validé.

La Commission Nationale VTT propose de prendre contact avec les organisations qui n'ont pas encore intégré les nouvelles modifications puis de les valider si elles sont conformes au cahier des charges.

Le Comité directeur valide le calendrier des Vertes Tout-Terrain pour 2020 tel que proposé par la CNVTT pour celles qui respectent le cahier des charges et donnent confiance à la CNVTT qui se réunira le 21 juin prochain pour réactualiser la liste avec les dossiers qui auront été mis à jour, en respectant, entre autres, la différence de tarifs entre licenciés et non licenciés.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 9 BASES VTT : CAHIER DES CHARGES ET TARIFS ADHÉSION (POINT D'INFORMATION)

La Commission Nationale VTT a pour objectifs :

- développer le nombre de bases sur le territoire français,
- assurer un suivi technique de ces bases,
- impliquer les délégués des structures dans la mise en valeur de ces bases,
- créer des liens entre bases (GIT),
- créer des manifestations de VTT mettant en évidence ces bases (Maxi-Verte et Vertes Tout-Terrain).

**Ses moyens sont :**

- un nouveau cahier des charges, joint en annexe 2,
- un référent pour suivi technique plus régulier (des professionnels de terrain à identifier),
- une visite technique tous les 5 ans (au lieu de tous les 3 ans).

**Tarifs :** la commission propose une réévaluation :

- 1<sup>ère</sup> affiliation : 850.00 euros HT,
- ré-affiliation annuelle : 650.00 euros HT.

Le Comité directeur valide le cahier des charges des Bases VTT et les tarifs d'affiliation et de ré affiliation avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sous réserve que La CNVTT propose pour le Comité directeur de septembre les modalités de mise en œuvre du suivi technique.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 10 CIRCUIT « TRAN'S BRETAGNE » EN VTT

Un projet de circuit Trans' Bretagne à VTT fait l'objet de la part des collectivités territoriales (Conseil régional et Conseils départementaux) d'une volonté d'aboutir dans des délais relativement courts. Ce projet date de 2004.

Un travail de reconnaissance du tracé a déjà été effectué.

3 départements sur 4 ont validé leur tracé au PDIPR.

Le Comité régional de cyclotourisme de Bretagne sollicite la Fédération pour l'accompagner dans ce grand projet.

La Fédération apporte son soutien moral, documentaire et technique à cette opération.

Les CoDep se rapprocheront des collectivités territoriales locales pour converger vers une solution.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 11 TRANSITION NUMÉRIQUE : PRÉSENTATION ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Le symposium de Bourges organisé en octobre 2018 par la CNF pour les éducateurs et dirigeants fédéraux a établi les bases de la transition numérique de la Fédération française de cyclotourisme.

Un groupe de travail a été constitué et il a exploré différentes hypothèses.

Le « processus 2019 » a comme objectif d'établir une méthodologie de travail sur la base d'éléments techniques et technologiques fournis par le Pr Alain LORET. via le think tank S.T.A.D.E.S qu'il anime. Il nous propose une élaboration en 4 étapes :

1. Identification des besoins en y associant des licenciés, des dirigeants et l'organisation
2. Identification des dispositifs technologiques
3. Déploiement dans les régions, départements et clubs
4. Suivi du dispositif par nos cadres en vue de l'exploitation réelle de la technologie

Compte tenu de nos contraintes opérationnelles, le « processus 2019 » prendra seulement en compte les deux premières étapes. Le calendrier est le suivant :

- Mai 2019 : Réunion du groupe de travail
  - » Esquisse du programme général de l'opération
- Septembre 2019 : Réunion des structures
  - » Objectif 1 : Finalisation du programme général de l'opération
  - » Objectif 2 : Etablir de façon participative les modalités de mise en œuvre du programme
- Octobre 2019 : Séminaire national de la CNF formation technique et technologique

Le Comité directeur valide la proposition de calendrier 2019 – 2020 de mise en place de la transition numérique et propose de réaliser un cahier des charges du besoin qui sera proposé à des prestataires.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	2 (Alain Rat et Marie-Françoise Desbrousses)	—

## 12 TOUTES À VÉLO – TOULOUSE 2020 (POINT D'INFORMATION)

La préparation de ce grand rassemblement se poursuit sous l'impulsion du groupe de travail et du groupe de bénévoles toulousains emmené par Philippe DEVEAUX.

Sylvie FORZANI recense les voyages itinérants.

Il est demandé la création d'un espace dédié sur Facebook.

## 13 DÉPLIANT SÉCURITÉ (POINT D'INFORMATION)

Trois dépliants de la commission Sécurité sont présentés :

- dépliant Automobilistes pour les CoDep,
- dépliant Cyclistes pour les CoDep,
- dépliant pour les participants au PBP ainsi qu'à la Semaine fédérale.

Ces documents seront validés le 6 juin par la commission Sécurité.

## 14 SEMAINE FÉDÉRALE 2021 : POINT D'AVANCEMENT ET CANDIDATURE

Le Comité directeur de mars a validé la candidature de Thionville en Moselle pour l'organisation de la Semaine fédérale 2021. Cette décision est abandonnée suite au désistement de Thionville.

Pont-à-Mousson, en Meurthe-et-Moselle, organisateur de la SNEJ 2015, est candidat ; toutes les conditions sont réunies : une équipe fédérale motivée, un soutien du CoReg, des départements concernés, et de la mairie.

Concernant la contribution financière à verser à la Fédération, l'équipe en charge de l'organisation souhaite une révision de ces modalités.

Le Comité directeur valide la candidature de Pont-à-Mousson et demande qu'une nouvelle version du cahier des charges intégrant cette évolution de la contribution financière soit présentée au CDF de septembre.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 15 CANDIDATURE COMMISSION TOURISME

Suite à la démission de Jean DESOMBRE pour raison personnelle, la candidature de Joseph POIRIER est proposée. Joseph est moniteur et il fait partie du CoDep 37 Indre-et-Loire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 16 PROJET RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont un moyen de communication incontournable actuellement.

Lors de la dernière réunion de la commission numérique, il a été proposé une montée en puissance de notre présence sur les réseaux. Il y a déjà eu une très nette progression qui doit continuer si nous voulons gagner quelques places dans la hiérarchie des fédérations et avancer plus haut qu'à la 25<sup>e</sup> place.

Le budget à consacrer pour booster notre vision sur les réseaux est de 8 500 euros maximum pour une année.

Le Comité directeur valide l'engagement budgétaire maximum de 8 500 euros. La mesure de l'efficacité de cet investissement se fera au travers du classement des fédérations.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	1 (Sylvie FORZANI)	—

## 17 PROJET DE CONVENTION AVEC « RADIO CYCLO »

*Radio Cyclo*, c'est la radio de tous les passionnés et utilisateurs de vélo, à la recherche d'informations sur leur sport, leur discipline, leur passion. Mais aussi sur la préparation, la nutrition, le matériel, les vêtements, les accessoires, etc. *Radio Cyclo* propose des formats courts, qui permettent aux auditeurs de s'informer très facilement, à tout moment, aussi bien en direct qu'en téléchargeant des podcasts.

*Radio Cyclo* a pour vocation d'être le premier guichet unique sonore regroupant toutes les informations vélo en France. Elle permet à toutes les entreprises agissant dans le secteur du vélo, de s'exprimer et de développer ainsi leur visibilité sur le web en diffusant, sur leurs propres réseaux, les émissions à l'infini.

### Relais dans revue et médias

Annonce du lancement de la radio dans la revue et/ou dans *Cyclomag*, mais aussi sur nos réseaux sociaux

Annonce du partenariat sur nos différents réseaux.

Relais de certains contenus de *Radio Cyclo* sur nos réseaux, évidemment concernant le thème du vélo.

Possibilité d'avoir un plateau en direct pour animer avec des interviews de partenaires, de participants, d'élus, d'organisateur, etc.

Thèmes variés : parler de l'événement, du vélo en général, d'un point précis en rapport avec l'événement ou avec tout autre sujet concernant le vélo.

Autopromotion de l'événement sur les ondes, avant et pendant l'événement.

Le Comité directeur valide la convention entre la Fédération et *Radio Cyclo* pour assurer une communication et des témoignages oraux sur nos réseaux.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 18 SNEJ 2020 EN HAUTE-SAÔNE

Le Comité départemental de Haute-Saône a présenté un dossier de candidature pour une organisation de la SNEJ à Vesoul en 2020.

Le Comité directeur accorde la SNEJ 2020 au CoDep de Haute-Saône sous réserve d'un complément d'informations et d'une visite technique sur site.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	2 (Alain Rat et Marie-Françoise Desbrousses)	—

## 19 ACCESSIBILITÉ DE LA REVUE AUX DÉFICIENTS VISUELS

Une étude chiffrée sur la faisabilité de la mise en ligne de la revue *Cyclotourisme* pour les déficients visuels a été demandée.

La démarche a été entreprise auprès du maquettiste de la revue par souci d'efficacité et de logique.

Tarif par numéro : 2 160 euros à ajouter à la prestation de la mise en page de 7 560 euros par numéro.

Soit un total de 9 720 euros par mois.

Le Comité directeur refuse cette solution, considérée comme trop onéreuse sur une année.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 20 TARIFS DES LICENCES 2020

**A.** Le budget prévisionnel 2019 – 2020, voté lors de l'AG de Boulazac en décembre 2018, intégrait les hypothèses suivantes : 0.50 euro d'augmentation de la licence, 1 euro pour l'abonnement annuel à la revue et 1 euro d'augmentation de la cotisation club.

**B.** Une contre-proposition consiste à augmenter seulement la cotisation fédérale de 1 euro. Elle passerait ainsi à 28.50 euros.

Le Comité directeur se prononce sur ces deux hypothèses :

**Solution A (0.50 euro) :**

VOTE	POUR	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	2 (Yves YAU et Sylvie FORZANI)	1 (Ghislaine CHARTON)	1 (Jean-Marie BROUSSE)

**Solution B (1 euro) :**

VOTE	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15	1 (Jean-Marie BROUSSE)

La solution consistant à augmenter seulement la licence de 1 euro est validée par le Comité directeur.

**21 UTILISATION DU QUADRIX DANS LES MANIFESTATIONS VTT**

L'année dernière, et à titre exceptionnel, l'assureur fédéral avait pris en charge l'assurance d'un *Quadrix* pour une manifestation. Le *Quadrix* est un « quad » à destination des personnes en situation de Handicap.

Pas de pédalage, 2 moteurs électriques de 1 500W, poids 87 Kg, vitesse modulable jusqu'à 25 Km/h suivant le modèle. Cet engin n'est pas autorisé sur la route. (En attente de modification de la législation ?), et la commande se fait par Joystick pour le modèle *Axess Touch*.

Ce n'est pas un cycle ni un VAE.

Le Comité directeur décide d'interdire le *Quadrix* dans nos manifestations, sauf dans des manifestations dédiées spécifiquement aux PSH, et à condition que l'organisateur s'engage expressément à n'utiliser le *Quadrix* que pour des personnes handicapées et avec un encadrement idoine.

Une assurance spécifique devra être souscrite par l'organisateur directement auprès du cabinet *Allianz* et l'éventuel impact financier sera à charge de l'organisateur.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

**22 CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA FÉDÉRATION**

Le 16 décembre 2016, un licencié M. Gilbert DUROUX a été tué dans un accident de la route à Bergerac en Dordogne avec délit de fuite.

Le club et le CoDep se sont portés partie civile.

La personne sera jugée le 05/11/2019, Chrono 0200/19.

Le Comité directeur décide que la Fédération se portera également partie civile à condition que la famille soit d'accord.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

**23 VALIDATION CONVENTION SUR RANDONNÉE « GRAVEL »**

Décision reportée au Comité directeur de septembre, dossier non finalisé.

**24 MANIFESTATION 2020 À LABEL (ASCENSION ET PENTECÔTE)**

Plusieurs intentions de candidatures sont parvenues :

- Candidature du club US DIENVILLOISE CYCLO (CoDep 10) pour organiser l'Ascension au Lac de Dienville (ou Ménil-Saint-Père) le jeudi 21 mai 2020 ; responsable : Gérald PAILLARD.
- Candidature du club Vannes cyclo randonneurs (56) pour organiser « *Pentecôte autour du Morbihan* » du dimanche 31 mai au lundi 1<sup>er</sup> juin 2020.

Responsable Alain COUSTAUD, président du club.

Ces candidatures seront repropoées au Comité directeur de septembre après réception et analyse des dossiers.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

## 25 INTERVENTION DE M. SEGUY, MAILLOT TOUTES À VÉLO - TOULOUSE

Le fabricant de maillots retenu pour le maillot Toutes à Vélo 2020 a présenté celui-ci ainsi qu'un coupe-vent. Des maillots seront disponibles lors de la Semaine fédérale de Cognac et ensuite dans les différentes régions pour essayages.

## ANNEXE 1

### ACTIVITÉS JEUNES 2019

1/1

#### PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM

Martine CANO avec le concours d'Isabelle GAUTHERON.

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- **Semaine Nationale des jeunes (SNEJ) :**

Pilote : Pascal LANDAIS.

- **Brevet d'éducation routière (BER) :**

Philippe GREFFE et Roland BOUAT.

- **Concours Européen éducation routière (CEER) :**

Martine CANO et Isabelle GAUTHERON ou Nicolas DUBOIS.

- **Critérium du jeune Cyclotouriste (CNJC) :**

Isabelle GAUTHERON route, Jean-Claude FRITZ, Claude ROBILLARD et Nadège GARCIA.

Reportages et communication : Yves BIGEL et Georges GOLSE.

- **Paris - Brest - Paris des jeunes :**

René ADAM, Georges GOLSE, Jean LEROI.

Autres encadrants :

» Commission écoles de cyclotourisme et accueil jeunes : Marie-Françoise DESBROUSSES.

» Promotion Loisir jeunes : un éducateur sera prochainement désigné.

## ANNEXE 2

# CAHIER DES CHARGES - BASES VTT

1/3



## CAHIER DES CHARGES

# LABEL BASE VTT DE RANDONNÉE



Mise à jour : juin 2019

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
• 01 56 20 88 88 • info@ffvelo.fr • www.ffvelo.fr • www.veloenfrance.fr

---

CAHIER DES CHARGES  
BASE VTT DE RANDONNÉE

---

### 1 DÉFINITION

La Fédération française de cyclotourisme s'engage auprès des structures touristiques et des collectivités qui favorisent et développent la pratique du VTT de randonnée sur leur territoire, en leur octroyant le label *Base VTT de randonnée*.

Elles devront respecter un cahier des charges offrant aux vététistes un accueil, des services et des équipements adaptés à leur pratique.

### 2 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) sont éligibles au label *Base VTT de randonnée*.

Des structures privées du secteur touristique peuvent aussi être éligibles au label *Base VTT de randonnée*.

### 3 PRESTATIONS ET SERVICES EXIGÉS DANS LE CADRE DU LABEL

La structure touristique ou la collectivité labellisée devra respecter les critères de qualité suivants :

- un réseau de parcours VTT permanents de difficultés et de longueurs variables, entièrement balisés, et développant au moins 100 kilomètres (dont au minimum un parcours VTT de niveau très facile ou facile et un autre de niveau difficile ou très difficile),
- une carte des parcours VTT ou des fiches circuits retraçant ces itinéraires (support papier ou numérique),
- un point d'accueil,
- un kit de réparation vélo de première nécessité mis à disposition sur le point d'accueil, ou un point service où un professionnel propose la réparation de cycles,
- des sanitaires à proximité du point d'accueil,
- un hébergement à proximité du point d'accueil et sensibilisé à l'accueil des vététistes,
- un point de restauration ou un commerce alimentaire à proximité du point d'accueil,
- des points d'intérêt touristique.
- un club VTT affilié à la Fédération support faisant office de parrain de la structure ou la collectivité labellisée (dans le cas où il n'y aurait pas de club support, cette fonction incombe au comité départemental de cyclotourisme dont la structure ou la collectivité labellisée dépend).

#### FACULTATIF

- Un point de lavage vélo à proximité du point d'accueil.
- La location de VTT et de casques homologués, à proximité du point d'accueil (à 5 km au maximum).
- Plusieurs hébergements de différentes catégories à proximité, et sensibilisés à l'accueil des vététistes.
- La possibilité de faire appel à un encadrement qualifié pour l'activité VTT.
- L'organisation d'une manifestation VTT annuelle sur le territoire.
- La diffusion sur le site Internet [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr) des traces GPS des parcours VTT permanents de la Base VTT de randonnée (proposer au minimum deux traces).

---

*CAHIER DES CHARGES  
BASE VTT DE RANDONNÉE*

---

**4** L'ENGAGEMENT DES PARTIES

**La structure ou la collectivité labellisée s'engage à :**

- respecter le présent cahier des charges,
- respecter les articles de la convention,
- travailler conjointement avec les structures de la Fédération,
- s'assurer que le balisage des circuits VTT soit conforme aux attentes de la Fédération,
- insérer le visuel du label sur tous ses supports de communication et de promotion (papier et/ou numérique),
- signaler le label par un panneau d'indication et/ou des autocollants *Base VTT de randonnée* à son point d'accueil (panneaux et autocollants fournis par la Fédération)
- s'acquitter des sommes dues en fonction des tarifs suivants :
  - 850 € HT pour obtenir le label *Base VTT de randonnée*
  - 650 € HT de redevance annuelle.

**La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :**

- communiquer régulièrement au sein de ses publications sur le label *Base VTT de randonnée*,
- promouvoir les actions de la base VTT de randonnée,
- encourager l'organisation de stages et de formation ou de séjours par des associations affiliées à la Fédération sur le territoire de la base VTT de randonnée,
- offrir un abonnement mensuel à la revue *Cyclotourisme* pendant toute la durée de la convention,
- fournir un kit promotionnel portant sur le label *Base VTT de randonnée*,
- fournir un kit balisage des circuits VTT pour toutes premières labellisations,
- accompagner la structure ou la collectivité labellisée dans ses projets VTT dès qu'une demande est émise dans ce sens,
- effectuer un accompagnement permanent des structures ou collectivités labellisées grâce à des visites de terrain réalisées par des experts,

**5** CANDIDATURE

La structure touristique ou la collectivité qui souhaite obtenir le label devra adresser un dossier de candidature au comité départemental de cyclotourisme dont elle dépend. Ce dossier sera composé d'un courrier officiel de demande du label, de la fiche de renseignements complétée, et de tout autre document ou information permettant à la Fédération de mieux apprécier l'opportunité de cette candidature (cartes des parcours VTT, documents touristiques, photos des aménagements...).

Après examen du dossier par la Fédération, une visite technique sera programmée et effectuée par une personne mandatée.



**Responsables :** Martine CANO et Christian PROPONET - N° ISSN : 1634-5290

**Diffusion :** membres du Comité directeur, chargés de mission, membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux, présidents de clubs, Centre cyclotouriste des 4 Vents, représentants départementaux élus des membres individuels.

**Président d'honneur :** Jean-Michel AUTIER.